

PRÉSENTATION DE L'INSTALLATION

Le barrage de La Gimone se situe sur cette même rivière, à cheval sur les départements du Gers et de la Haute-Garonne, entre les communes de Saint-Blancard (32) et Lunax (31).

Il est alimenté et réalimenté, d'une part par la Gimone, et d'autre part, par la Gesse par l'intermédiaire de galeries d'adduction souterraine.

CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DU BARRAGE

Composition : **argile compactée**

Hauteur au-dessus du terrain naturel : **29 m**

Hauteur au-dessus du point le plus bas des fondations : **35 m**

Longueur en crête : **616 m**

Volume du corps du barrage : **1 500 000 m³**

Largeur du barrage en crête : **8 m**

Largeur maximum du barrage à la base : **270 m**

CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DE LA RETENUE

Volume total de la retenue : **25 000 000 m³**

Surface du plan d'eau à retenue normale : **230 ha**

CARACTÉRISTIQUES HYDROLOGIQUES ET HYDRAULIQUES

Surface du bassin versant : **40 km²**

Débit maximal des vidanges exceptionnelles : **20 m³/s**

Débit maximal d'évacuation des crues : **220 m³/s**

CONCESSIONNAIRE

Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne

Chemin de l'Alette - BP 449

65004 TARBES

Tél. : 05.62.51.71.49

Tél. astreinte sécurité : 05.62.51.72.56

UTILISATION

Irrigation et soutien d'étiages de la Garonne notamment au titre de la compensation des débits évaporés à la centrale électronucléaire de Golfech.

Quels sont les moyens d'alerte ?

Pour les communes de Saint-Blancard et Lunax, l'alerte est donnée par deux sirènes couvrant la zone de proximité immédiate. Le signal d'alerte est un son discontinu répétitif qui se définit comme suit :



Pour les autres communes, la préfecture prévient les correspondants désignés par les maires. Ceux-ci sont chargés de répercuter l'alerte auprès de la population par tous moyens.

Comment se tenir informé ?

Pour obtenir tout renseignement nécessaire, contactez :

les préfectures :

- du Gers

Téléphone : 05.62.61.44.00

Internet : www.gers.pref.gouv.fr

- de la Haute-Garonne

Téléphone : 05.34.45.34.45

Internet : www.haute-garonne.pref.gouv.fr

- de Tarn et Garonne

Téléphone : 05.63.22.82.00

Internet : www.tarn-et-garonne.pref.gouv.fr

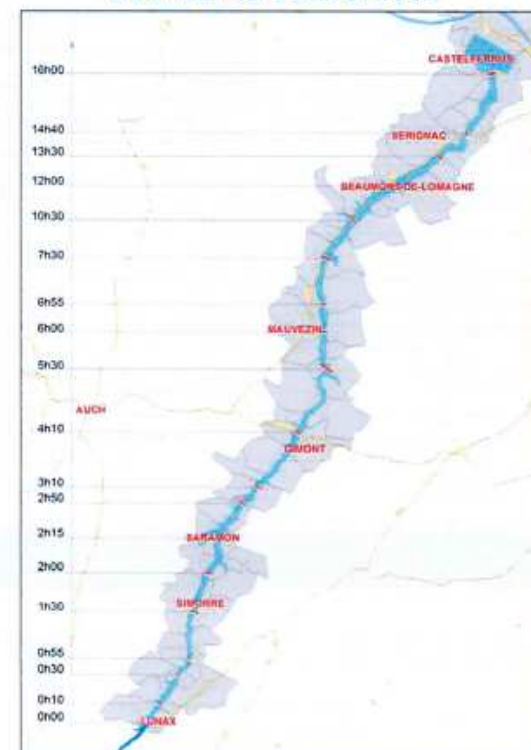


PREFECTURE DU GERS
PREFECTURE DE HAUTE GARONNE
PREFECTURE DE TARN ET GARONNE

BARRAGE DE LA GIMONE

FICHE-RÉFLEXE

Communes concernées



Comme tout ouvrage hydraulique, le barrage de la Gimone peut présenter certains risques. Pour cela, contrôles, maintenance et surveillance sont assurés en permanence par la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG). En outre, la préfecture du Gers a prévu dans un Plan Particulier d'Intervention (PPI) les mesures à prendre au cas où un incident ou accident se produirait.

La population vivant ou travaillant à l'aval du barrage doit être informée des consignes de sécurité et être en mesure de les appliquer.

**document important
A CONSERVER
PRÉCIEUSEMENT**

CONSIGNES A APPLIQUER

En fonction de la situation, le Préfet du Gers décide des mesures préventives suivantes :

- La poursuite de la vie courante,
- L'évacuation temporaire

Dès le déclenchement de l'alerte, la population doit se tenir à l'écoute des radios. En cas d'évacuation temporaire, vous trouverez ci-après les consignes à respecter.

Où aller en cas d'évacuation ?

Vous devez vous diriger le plus rapidement possible vers les zones de recueil où les services publics viendront vous prendre pour vous amener vers votre zone d'accueil.

COMMUNE	Temps estimé (h)	Zone de recueil	Zone d'accueil rive droite	Zone d'accueil rive gauche	COMMUNE	Temps estimé (h)	Zone de recueil	Zone d'accueil rive droite	Zone d'accueil rive gauche
SAINT-BLANCARD (32)	0	Bâtiments communaux	/	AUSSOS	ESCORNEBOEUF (32)	4 : 30	Salle des fêtes	GIMONT	MAUVEZIN
LUNAX (31)	0	Personne concerné	Hauteurs	Hauteurs	SAINTE-MARIE (32)	4 : 35	Salle des fêtes	Hauteurs	Hauteurs
NENIGAN (31)	0 : 10	Personne concerné	Hauteurs	Hauteurs	TOUGET (32)	5 : 30	Gîte de groupe	GIMONT	/
SARCOS (32)	0 : 25	Hauteurs	/	AUSSOS	SAINT-ORENS (32)	5 : 55	Personne concerné	Hauteurs	Hauteurs
MONBARDON (32)	0 : 30	Hauteurs	LOMBEZ	AUSSOS	SAINT-GEORGES (32)	6 : 00	Ecole publique	COLOGNE	MAUVEZIN
PUYMAURIN (31)	0 : 40	Salle des fêtes	LOMBEZ	/	MAUVEZIN (32)	6 : 00	Foyer rural	/	MAUVEZIN
GAUJAN (32)	0 : 55	Salle des fêtes	LOMBEZ	AUSSOS	LABRIHE (32)	6 : 50	Salle des fêtes	Hauteurs	Hauteurs
VILLEFRANCHE D'ASTARAC (32)	1 : 10	Salle des fêtes	LOMBEZ	AUSSOS	SARRANT (32)	6 : 55	Salle des fêtes	COLOGNE	MAUVEZIN
SIMORRE (32)	1 : 30	Quartier Saint-Nicolas	LOMBEZ	SARAMON	SOLOMIAC (32)	7 : 30	Foyer Rural	Hauteurs	Hauteurs
SAINT-ELIX d'ASTARAC (32)	2 : 00	Hauteurs	LOMBEZ	SARAMON	MAUBEC (82)	7 : 30	Hauteurs	MAUBEC	/
MONGAUZY (32)	2 : 15	Salle des fêtes	LOMBEZ	SARAMON	AVENSAC (32)	8 : 10	Personne concerné	Hauteurs	Hauteurs
SARAMON (32)	2 : 15	Foyer rural	LOMBEZ	SARAMON	FAUDOAS (82)	10 : 30	Hauteurs	Lieu-dit TOUZAN	/
SEMEZIES-CACHAN (32)	2 : 24	Salle des fêtes	SARAMON	SARAMON	MARIGNAC (82)	10 : 30	Salle des fêtes	/	MARIGNAC
BOULAUZ (32)	2 : 40	Hauteurs	/	SARAMON	GIMAT (82)	11 : 00	Salle des fêtes	AUTERIVE	GIMAT
TIRENT-PONTEJAC (32)	2 : 50	Hauteurs	LOMBEZ	SARAMON	AUTERIVE (82)	11 : 30	Salle à usage multiple	AUTERIVE	BEAUMONT DE LOMAGNE
BEDECHAN (32)	3 : 00	Salle des fêtes	/	AUBIET	BEAUMONT DE LOMAGNE (82)	12 : 00	Ecole et salle des fêtes	COMBEROUGER	BEAUMONT DE LOMAGNE
AURIMONT (32)	3 : 10	Salle des fêtes	GIMONT	AUBIET	BELBEZE (82)	13 : 30	Salles de fêtes et associative	BELBESE	/
SAINT-CAPRAIS (32)	3 : 10	Personne concerné	Hauteurs	Hauteurs	LARRAZET (82)	14 : 40	Foyer rural	BELBESE	GARGANVILLAR
MONTIRON (32)	3 : 20	Salle polyvalente	GIMONT	AUBIET	LABOURGADE (82)	15 : 10	Salle des fêtes	BOURRET	GARGANVILLAR
JUILLES (32)	3 : 40	Salle des fêtes	/	AUBIET	LAFITTE (82)	15 : 40	Salle polyvalente de Garganvillar	BOURRET	GARGANVILLAR
GIMONT (32)	4 : 10	Salle culturelle Bd du Nord	GIMONT	AUBIET					

Que faire en cas d'évacuation ?

	Dirigez-vous immédiatement vers les zones d'accueils identifiées par votre mairie		N'allez pas chercher vos enfants à l'école Ils y sont en sécurité, les enseignants s'en occupent
	Ecoutez la radio France Inter sur 87.9 MHz en FM France Inter sur 162 kHz en grandes ondes France Bleue Gascogne 98.8 MHz Vous serez tenus au courant de la situation		Ne téléphonez pas Sauf en cas d'absolue nécessité, les lignes doivent rester disponibles pour les secours

Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour rejoindre la zone de recueil désignée plus haut, signalez-le dès à présent à votre mairie.
Après la dissipation des risques, le préfet vous informera du retour à votre domicile par l'intermédiaire de la mairie et/ou de la radio.